



## Délibération du Conseil métropolitain

**Séance du 29 mars 2024**

**OBJET : ESPACE PUBLIC, VOIRIE, INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES**  
- Aménagement de l'axe structurant cycle Fontaine-Grenoble : Bilan de la concertation

Délibération n° 72

Rapporteur : Sylvain LAVAL

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre à 10 heures, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole et sous la présidence de Michelle VEYRET de la n°17 à la n°31 puis de la n°54 à la n°58

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **119**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **118** de la n°1 à la n°16, **119** de la n°17 à la n°26, **118** de la n°27 à la n°41, **117** de la n°42 à la n°58, **116** de la n°59 à la n°71, **106** de la n°72 à la n°101

### Présents :

**Bresson** : GUYOMARD – **Brié et Angonnes** : SOULLIER pouvoir à HUGELE de la n°61 à la n°101 – **Champ sur Drac** : DIETRICH pouvoir à FRISTOT de la n°1 à la n°16 – **Champagnier** : CHOLAT – **Claix** : REVIL pouvoir à STRECKER de la n°1 à la n°41 puis pouvoir à CHALAS de la n°72 à la n°101, STRECKER pouvoir à REVIL de la n°55 à la n°71 puis pouvoir à F.LONGO de la n°72 à la n°101 – **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à ESCARON de la n°17 à la n°71 – **Domène** : C. LONGO, SAVIN – **Echirolles** : BOUHAFS pouvoir à LABRIET de la n°1 à la n°16 puis pouvoir à CHERAA de la n°54 à la n°58, LABRIET, MADRENNES, MOULIN-COMTE, RABIH pouvoir à SPINDLER de la n°72 à la n°101, ROSA, SULLI – **Eybens** : BEJAJI à MONGABURU de la n°72 à la n°101, SCHEIBLIN – **Fontaine** : DE CARO, LEYRAUD, F. LONGO pouvoir à LEYRAUD de la n°1 à la n°41, THOVISTE, TROVERO – **Gières** : CUSSIGH, VERRI pouvoir à CUSSIGH de la n°67 à la n°101 – **Grenoble** : BELAIR pouvoir à CONFESSON de la n°3 à la n°16, BEN-REDJEB, BERON-PEREZ, BERTRAND, BOER pouvoir à SPINI de la n°42 à la n°101, BOUZEGHOUB, BRETTON pouvoir à CONFESSON de la n°1 à la n°2, CAPDEPON pouvoir à DESLATTES de la n°1 à la n°16, CARIGNON, CARROZ, CENATIEMPO pour à BOUZEGHOUB de la n°42 à la n°101, CHALAS, CLOUAIRE, CONFESSON, DESLATTES, FRISTOT, GARNIER, KADA pouvoir à KRIEF à la n°1 puis pouvoir à BRETTON de la n°55 à la n°101, KRIEF, MARTIN pouvoir à SEMANAZ à la n°1 puis de la n°54 à la n°101, MONGABURU pouvoir à NAMUR de la n°1 à la n°41, NAMUR, OLMOS, PANTEL, PETERS, PFISTER, PICOLLET, PIOLLE pouvoir à CHOLAT de la n°1 à la n°41, ROCHE, SABRI, SCHUMAN, SPINI – **Herbeys** : FLEURY – **Jarrie** : GUERRERO – **La Tronche** : DEBEUNNE pouvoir à BELAIR de la n°59 à la n°101, SPINDLER – **Le Fontanil-Cornillon** : DUPONT-FERRIER – **Le Gua** : FARLEY pouvoir à SOTO de la n°72 à la n°101 – **Le Pont de Claix** : FERRARI pouvoir à GRAND de la n°17 à la n°31 puis de la n°54 à la n°58, GRAND pouvoir à SCHEIBLIN de la n°62 à la n°101 – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON – **Meylan** : CARDIN, HERENGER – **Miribel Lanchâtre** : M. GAUTHIER pouvoir à ROSSETTI de la n°72 à la n°101 – **Murianette** : GARCIN pouvoir à DUPONT-FERRIER de la n°54 à la n°71 – **Mont Saint-**

**Martin** : DEPINOIS – **Montchaboud** : SOTO – **Notre Dame de Commiers** : RENIER pouvoir à MASNADA de la n°42 à la n°101 – **Notre Dame de Mésage** : BUISSON pouvoir à BALESTRIERI de la n°72 à la n°101 – **Noyarey** : PENNISI pouvoir à JM GAUTHIER de la n°1 à la n°16 – **Poisat** : BUSTOS – **Proveysieux** : BALESTRIERI – **Quaix en Chartreuse** : ROSSETTI – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON pouvoir à SPINDLER de la n°1 à la n°41 – **Saint-Egrève** : AMADIEU, CHARAVIN pouvoir à LISSY de la n°54 à la n°101, B.COIFFARD – **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD pouvoir à B.COIFFARD de la n°42 à la n°101 – **Saint-Martin d'Hères** : ASSALI pouvoir à TROVERO de la n°42 à la n°101, CHERAA pouvoir à SULLI de la n°59 à la n°101, KDOUH pouvoir à RUBES de la n°1 à la n°41, OUDJAOUDI pouvoir à DEBEUNNE de la n°1 à la n°16 puis pouvoir à SIEFERT de la n°59 à la n°101, RUBES pouvoir à PETERS de la n°42 à la n°101, SEMANAZ, VEYRET – **Saint-Martin Le Vinoux** : LAVAL, MARDIROSSIAN – **Saint-Paul de Varcès** : RICHARD pouvoir à GUYOMARD de la n°54 à la n°71 – **Saint-Pierre de Mésage** : MASNADA – **Sassenage** : GENIN-LOMIER, MERLE pouvoir à GENIN-LOMIER de la n°42 à la n°101 – **Sarceñas** : DULOUTRE pouvoir PENNISI de la n°42 à la n°101 – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, SIEFERT – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à SOULLIER de la n°1 à la n°41, MARGUERY – **Varces Allières et Risset** : CORBET, LEMARIEY – **Vaulnaveys-le-bas** : JM. GAUTHIER pouvoir à CORBET de la n°42 à la n°101 – **Vaulnaveys Le Haut** : PORTA pouvoir à DEPINOIS de la n°59 à la n°101 – **Venon** : ODDON pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°42 à la n°101 – **Veurey-Voroize** : JULLIEN – **Vif** : GENET – **Vizille** : L. COIFFARD, JACQUIER pouvoir à AMADIEU de la n°1 à la n°34

**Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance :**

**Echirolles** : DEMORE pouvoir à SULLI de la n°1 à la n°41 puis pouvoir à LABRIET de la n°42 à la n°101 – **Grenoble** : ALLOTO pouvoir à SCHUMAN, DJIDEL pouvoir à L. COIFFARD, LHEUREUX pouvoir à PANTEL, SIX pouvoir à THOVISTE – **Meylan** : HOURS pouvoir à DE CARO – **Saint-Martin d'Hères** : QUEIROS pouvoir à VEYRET – **Vif** : GONAY pouvoir à GENET

**Absents :**

**Bresson** : GUYOMARD de la n°72 à la n°101 – **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN de la n°72 à la n°101 – **Domène** : C. LONGO de la n°72 à la n°101, SAVIN de la n°72 à la n°101 – **Echirolles** : BOUHAFS de la n°59 à la n°101, MOULIN-COMTE de la n°1 à la n°16 puis de la n°27 à la n°101 – **Grenoble** : ROCHE de la n°42 à la n°101, CARIGNON de la n°72 à la n°101 – **Le Fontanil-Cornillon** : DUPONT-FERRIER de la n°72 à la n°101 – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON de la n°72 à la n°101 – **Murianette** : GARCIN de la n°72 à la n°101 – **Saint-Martin d'Hères** : KDOUH absente de la n°72 à la n°101 – **Saint-Paul de Varcès** : RICHARD de la n°72 à la n°101

Christian MASNADA a été nommé secrétaire de séance.

Le rapporteur, Sylvain LAVAL  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : ESPACE PUBLIC, VOIRIE, INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES** - Aménagement de l'axe structurant cycle Fontaine-Grenoble : Bilan de la concertation

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles R.103-1 à R.103-3, L.103-1 à L.103-6 relatifs à la concertation préalable ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « Création, *aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires* » ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 30 septembre 2022, par laquelle la Métropole a défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation réglementaire sur l'aménagement de l'axe structurant cycle Fontaine-Grenoble ;

### **RAPPEL DU PROJET**

Par délibération du 8 juillet 2018 et après un travail étroit avec les communes, le Conseil métropolitain a décidé d'adopter le schéma directeur des itinéraires cyclables fixant la structuration du réseau cyclable métropolitain. L'axe structurant Chronovélo 1 : Fontaine – Grenoble / centre – La Tronche – Meylan est l'un des axes majeurs identifié dans le cadre de cette réflexion partenariale.

Cet axe Chronovélo a déjà été aménagé sur sa partie Est de Meylan au cours Berriat à l'Est du cours Jean Jaurès sur Grenoble. L'étude de l'itinéraire et de l'aménagement de sa partie Ouest entre Fontaine et Grenoble / centre sont inscrits dans le plan d'action en faveur de la pratique cyclable délibéré le 2 juillet 2021 par le Conseil métropolitain.

Long de plus de 5 km entre les deux communes de Grenoble et Fontaine, cet axe a pour objectif de relier les polarités métropolitaines que sont le pôle gare sur la commune de Grenoble et le futur pôle d'échange multimodal La Poya sur la commune de Fontaine. L'aménagement de cet axe structurant cycle vise à proposer un itinéraire cyclable direct, continu, et lisible, avec des aménagements confortables, capacitaires et sécurisés.

Ce projet d'aménagement d'axe structurant cyclable intégrera l'ensemble des enjeux d'aménagement de l'espace public et compétences portés par Grenoble-Alpes Métropole, notamment le plan canopée et ses objectifs de plantations d'arbres, de végétalisation, de réduction des îlots de chaleur, de désimperméabilisation et d'infiltration des eaux pluviales, les enjeux de mobilité du SMMAG, les enjeux d'apaisement et de sécurisation des traversées piétonnes ainsi que les compétences des communes de Fontaine et Grenoble.

Ce projet d'aménagement nécessite au regard de son ampleur, en application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la mise en œuvre d'une concertation préalable permettant d'associer les habitants et citoyens au projet. Une première délibération, votée le 30 septembre 2022 par le conseil métropolitain, a permis de fixer les objectifs et modalités de cette concertation préalable, qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> janvier au 27 octobre 2023.

La présente délibération, valant bilan de la concertation, rappelle les modalités de la concertation mise en place et dresse la synthèse des avis exprimés. Elle présente également les suites à donner au projet à l'issue de cette concertation.

**Les objectifs poursuivis par le projet sont de :**

- Sécuriser les déplacements des cycles entre les communes de Fontaine et Grenoble, ainsi que les liaisons avec la ZAC Presqu'île, la ZAC portes du Vercors et les pôles d'échanges multimodaux (gares, PEM Poya),
- Sécuriser l'ensemble des usagers de l'espace public sur l'ensemble de l'axe,
- Rendre attractif et développer plus fortement l'usage cycles (y compris trottinettes) d'ores et déjà conséquent sur ces liaisons intercommunales,
- Conforter les liens entre les pôles de vie et économiques,
- Redonner la place de la nature en ville par un espace public qui intègre les enjeux du plan canopée.

## **RAPPEL DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION**

Le dialogue et l'échange avec les citoyens et les acteurs du territoire constituent une condition nécessaire pour réussir ce projet d'aménagement.

### **Le processus de concertation préalable avait pour objectifs de :**

- Fournir au public une information claire sur les orientations du projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné aux différentes phases de construction du projet (diagnostic, scénarios d'aménagement...);
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points de vue concernant le projet.

Les modalités suivantes ont été mises en place :

### **Pour s'informer**

Un dispositif global d'information sur la concertation a été déployé par la Métropole pour la concertation réglementaire sur le prolongement de la Chronovélo n°1 de Berriat à la Poya et le réaménagement des espaces publics.

### **La plateforme participative et sites internet**

- Une page dédiée a été ouverte le 25 octobre 2022 sur la plateforme participative de la Métropole. Elle a constitué à la fois un espace d'information sur le projet et ses enjeux, un fil d'actualité de la démarche mais également un espace centralisant l'ensemble des supports et des livrables de la démarche de concertation. Quatre articles en une de la plateforme ont également été publiés.
- D'autres articles ont également été publiés sur les sites des communes,
- Le bilan et les suites données à la concertation seront mis en ligne sur la plateforme participative à la suite de cette délibération.

### **Magazines et réseaux sociaux**

- L'information sur le projet a pu être diffusée au travers des magazines de la Métropole et des communes. Au total, 8 articles ou dossiers ont été publiés.
- La communication sur la concertation réglementaire a pu s'appuyer sur la page facebook dédiée aux démarches de participation Citoyenne de la Métropole et des communes de Grenoble et de Fontaine.

### **Relation presse et affichage**

- Au total 12 articles de presse ont permis de faire connaître la démarche :
- La Métropole a souhaité communiquer largement par voie papier, en procédant régulièrement à des diffusions toutes boîtes aux lettres, des affichages dans les équipements publics et à l'installation de panneaux A2 sur l'espace public.

### **La liste de diffusion**

- Une liste de diffusion dédiée au projet a été mise en place dès la réunion de lancement. Il était possible de s'y inscrire au moment de l'émargement à chaque réunion, mais

également à tout moment sur la plateforme participative. Cette liste de diffusion a permis d'annoncer les temps de concertation, les mises en ligne des comptes rendus et support de présentation et d'informer sur la démarche. Près de 160 personnes se sont inscrites sur la liste qui a compté 8 diffusions.

### **Le dossier de concertation**

- Afin d'accompagner la démarche de concertation, un document ressource capable de synthétiser l'ensemble des éléments de contexte liés au projet a été élaboré. Ce cahier était mis à disposition au siège de Grenoble-Alpes Métropole ainsi que dans les deux hôtels de ville de Grenoble et de Fontaine, ainsi qu'à la maison des habitants Chorier Berriat.

### **Pour s'exprimer**

#### **Registres et courrier**

- Des registres libres de contributions étaient disponibles durant toute la démarche et pour l'ensemble des citoyens de la métropole au siège de Grenoble-Alpes Métropole ainsi que dans les deux hôtels de ville de Grenoble et de Fontaine, ainsi qu'à la maison des habitants Chorier Berriat.
- La possibilité était laissée aux citoyens de la métropole, d'adresser des courriers à Grenoble Alpes Métropole ou aux communes partenaires pour faire part de leurs avis. 1 courrier a été reçu de la part de l'ADTC le 19 avril 2023.

#### **Plateforme et courriel :**

- Un espace de contribution a été ouvert sur la plateforme participative de la Métropole du lundi 3 janvier à 9h jusqu'au jeudi 26 octobre à 18h.
- Il a été possible de contribuer via l'adresse courriel générique : [participation@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:participation@grenoblealpesmetropole.fr). Chaque courriel a fait l'objet d'un classement et d'une transmission aux équipes du projet.

### **Pour débattre et échanger**

#### **Les réunions de concertation**

Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir s'informer et échanger sur le projet, la Métropole, en partenariat avec les communes de Grenoble et de Fontaine, a proposé une grande diversité de temps de travail et d'échange sur le projet. Au total, plus d'une vingtaine de réunions publiques, atelier et rencontres ont été organisées.

#### **Su Fontaine**

Toutes les réunions de Fontaine se sont tenues à l'hôtel de ville de Fontaine

- Une réunion de lancement de la concertation le mercredi 4 janvier.

#### **Pour le cycle 1**

- Un atelier dédié aux riverains de la séquence 3, le mardi 24 janvier
- Un atelier dédié aux riverains de la séquence 4, le mardi 31 janvier
- Un atelier dédié aux commerçants le jeudi 12 janvier

#### **Pour le cycle 2**

- Un atelier dédié aux riverains de la séquence 3 le mardi 4 juillet
- Un atelier dédié aux riverains de la séquence 4, le mercredi 5 juillet

#### **Sur Grenoble,**

- Une réunion de lancement de la concertation le mardi 3 janvier

#### **Pour le cycle 1**

- Un atelier dédié aux riverains de la séquence 1, le jeudi 26 janvier
- Un atelier dédié aux riverains de la séquence 2, le jeudi 2 février
- Un atelier dédié aux commerçants de la séquence 1, le jeudi 26 janvier
- Un atelier dédié aux commerçants de la séquence 2, le jeudi 2 février

- Une rencontre avec les représentants du marché de la place Firmin Gauthier le vendredi 27 janvier à l'hôtel de ville de Grenoble

#### Pour le cycle 2

- Une rencontre dédiée aux forains de la place Firmin Gauthier le jeudi 22 juin 2023
- Un atelier dédié aux Unions de quartiers et associations d'habitants le 27 juin 2023
- Un atelier dédié aux riverains de la séquence 1, mardi 4 juillet 2023
- Un atelier dédié aux riverains de la séquence 2, jeudi 06 juillet 2023
- Plusieurs rencontres bilatérales avec des commerçants du secteur Berriat Saint Bruno et de la place Firmin Gauthier notamment avec les acteurs de la santé du croisement Saint-Bruno – Sémard.

#### Pour le partage de la synthèse

- Un atelier de partage de la synthèse de la concertation le mercredi 18 octobre

### **SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS**

La concertation a permis de recueillir un grand nombre de contributions, d'avis et de remarques sur le projet. Il est proposé ci-après une version analytique de ces expressions. Une synthèse plus complète est disponible en annexe de cette délibération.

#### **Concernant l'opportunité du projet**

La concertation met en évidence un large consensus autour du prolongement de la Chronovélo. Plusieurs associations et collectifs (Union de quartier Berriat, ADTC, Parlons Y Vélo) partagent l'opportunité du prolongement tout en émettant des réserves.

#### **Concernant les largeurs et le tracé**

De manière générale, plusieurs inquiétudes émergent concernant la largeur de la Chronovélo sur la partie fontainoise (2,8 mètres) et certaine partie du tronçons grenoblois, jugée insuffisante vis-à-vis des 3 mètres recommandés par le CEREMA.

Bien que non soumis à concertation, plusieurs réactions ont été faites concernant le tracé avec des propositions alternatives (rue Pierre Sémard plutôt que sur la rue du Vercors sur Grenoble, et un tracé rue de la Liberté, avenue Aristide Briand et rue des Alpes au lieu de l'avenue du Vercors et l'avenue Ambroise Croizat sur Fontaine).

Quelques participants proposent de séparer la Chronovélo de la voie automobile par une bordure alternant végétal et places de livraison pour éviter que les véhicules se garent sur la Chronovélo.

#### **Concernant les enjeux de stationnements**

La concertation met en évidence une inquiétude concernant la suppression des places de stationnements. Plusieurs participants craignent qu'il devienne compliqué pour les riverains de trouver à se garer et qu'ils soient obligés de louer des garages privés. Certains commerçants craignent également une baisse de leurs chiffres d'affaires. Ces expressions convergent pour demander à limiter la suppression des places de stationnement. Certains commerçants souhaitent la mise en place de tickets stationnements qui leurs seraient destinés.

Un consensus émerge concernant un manque de places de livraison sur le trajet. Un grand nombre de participants, dont les commerçants, souhaite davantage de places de livraisons et d'arrêts minute à proximité de leurs commerces.

Un grand nombre de participants souligne l'importance d'installer des arceaux vélos tout au long du tracé et notamment à proximité des différents commerces, services médicaux et lieux de vie à Grenoble et à Fontaine. Quelques participants ont exprimé le souhait d'implanter des arceaux vélos pour tous les types de vélos (cargo, triporteur, vélo électrique, etc.) sur l'ensemble du tracé.

#### **Concernant les espaces publics**

De manière générale la concertation met en évidence un fort consensus pour créer des espaces publics conviviaux, de rencontre et ludiques (installation de mobilier urbain pour s'arrêter et se détendre, de fontaine à eau, de boîtes à livres...) et animer les espaces publics (cyclofood, extension de terrasse...). La Chronovélo est perçue comme l'occasion de végétaliser, d'apporter de l'ombre sur les trottoirs, de déminéraliser les espaces publics et de mettre en valeur les espaces végétalisés existants.

Quelques participants émettent des vigilances quant à la plantation d'arbres au-dessus de la piste Chronovélo, notamment à cause de la chute des feuilles en automne qui rendrait la piste glissante. Sur Fontaine, plusieurs commerçants ont exprimé des vigilances quant à la plantation d'arbres, et leur volonté d'avoir des arbres assez hauts pour conserver la visibilité de leur enseigne et la luminosité à l'intérieur de leurs commerces.

La proposition d'installer des stations Chronovélo est appréciée. Globalement la concertation met en évidence la demande d'un plus grand nombre de stations et si possible de les équiper de points d'eau.

Plusieurs participants ont soumis l'idée d'installer de la signalétique verticale afin d'indiquer les commerces, les équipements et services de proximité (équipements publics, vélo box, foodtruck, gare...).

### **Concernant les enjeux de sécurisation**

De manière générale la concertation met en évidence un consensus autour de l'opportunité de sécuriser la cohabitation entre les différents modes de déplacement.

Les participants convergent autour du besoin d'élargir les trottoirs, de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, de mettre en valeur des traversées piétonnes et de sécuriser les carrefours. A ce titre, plusieurs participants demandent à ce que les traversées piétonnes des Chronovélos soient rendues plus lisibles. Quelques contributions proposent des marquages au sol pour les autres flux. Quelques participants souhaitent que les îlots refuges pour les piétons créés entre la piste cyclable et la voie de circulation ne prennent pas exemple sur ceux implantés aujourd'hui sur la Chronovélo à Chavant qui sont jugés dangereux car ils débordent sur la piste cyclable.

Une inquiétude émerge dans plusieurs contributions sur le risque d'accident à la sortie des garages tout au long du tracé.

### **Concernant la démarche de concertation et les suites**

Certains participants fontainois et grenoblois ont fait remarquer que ce projet n'est pas une véritable concertation, dans laquelle les habitants sont maîtres des décisions qui sont prises. L'Union de quartier Berriat demande que des représentants d'habitants soient présents dans le comité de pilotage du projet. Selon eux, il n'y a de véritables concertations que si les habitants sont au comité de pilotage, même si cela ne veut pas dire qu'ils décident.

A l'inverse plusieurs participants soulignent la qualité de la concertation et apprécient le fait que plusieurs des propositions aient pu être retenues dans les scénarios d'aménagement.

Sur l'ensemble du tracé, l'ensemble des commerçants a émis le souhait que la Métropole et les villes établissent un calendrier en cohérence avec les lieux d'activités des commerçants. Un grand nombre de commerçants grenoblois a également émis des inquiétudes quant à la durée des travaux prévus sur le Cours Berriat Ouest. Certains commerçants ont donné l'exemple de la partie Est du Cours Berriat dont la durée de travaux a été jugée longue.

### **Les points clefs de la séquence 1 (Berriat – Sémard)**

- De nombreuses contributions demandent la sécurisation de l'entrée de la rue Pierre Sémard, en proposant une largeur de Chronovélo la plus importante possible. Les acteurs du pôle médical souhaitent conserver les places de livraison et PMR à proximité de la pharmacie et des services médicaux pour l'accueil de leurs patients.
- Un consensus clair émerge sur la demande d'adoucir la pente sous le pont SNCF pour favoriser l'usage de la Chronovélo par tous (enfants, personnes âgées...).

- La proposition de connexion avec la Chronovélo n°2 est jugée insuffisante par de nombreux participants qui proposent de supprimer la circulation automobile sur la rue du 4 septembre ou a minima l'installation d'un axe bidirectionnel pour les cycles.
- Une majorité de participants souhaite que les rues adjacentes, en priorité l'avenue de Vizille et la rue Nicolas Chorieur, soient réaménagées pour accueillir ces nouveaux flux de circulation.
- Plusieurs contributions convergent autour du besoin de réaménager et de sécuriser l'allée des Magnolia (la trémie reliant Berriat à la gare).
- Une majorité de participants partage le besoin de végétaliser l'espace public et de créer des espaces de convivialité et de rencontre animés (bancs, fontaine à eau, jeux, boîte à livres cyclofood, extension de terrasses). Plusieurs sites sont explicitement mentionnés. L'installation de mobilier urbain ne fait cependant pas consensus, une majorité de commerçants et certains participants craignant les éventuels mésusages (squats...)
- De nombreux participants expriment le fait que le Cours Berriat constitue aujourd'hui un « arrière » du centre-ville, du quartier Saint Bruno et de la gare. Il est proposé d'en faire une « porte » du centre-ville, du quartier Saint Bruno et de la gare. Au-delà des espaces publics, cela implique un besoin de restaurer et valoriser les façades et les commerces.

Un grand nombre d'échanges a porté sur la mise en sens unique du cours Berriat.

- Plusieurs participants, certains commerçants et les unions de quartier Centre-ville, Berriat et Championnet expriment un avis défavorable. Ces contributions expriment majoritairement une inquiétude concernant le report de circulation sur les rues adjacentes, notamment l'avenue de Vizille, la rue d'Alembert et la rue Nicolas Chorieur. Certains commerçants craignent également que la mise à sens unique n'entraîne une baisse de la fréquentation de leur commerce. L'Union de quartier Berriat propose notamment de conserver la largeur de trottoirs actuelle, et le double sens automobile en réduisant la Chronovélo à 3,05 m au lieu de 3,7 m, ainsi qu'une seule rangée d'arbres sur les deux prévues, celle au Nord jugée bénéfique pour apporter de l'ombre. Une minorité de participants proposent l'inversion du sens de circulation sur le cours Berriat pour éviter le report de circulation dans les petites rues alentour.
- A l'inverse, de nombreux participants, certains commerçants ainsi que l'ADTC et le collectif Parlons-Y-vélo, expriment un avis favorable. Ces contributions expriment majoritairement l'opportunité d'apaiser la circulation automobile, de sécuriser les trajets en vélo et de retrouver un espace public généreux pour les piétons et la végétation. Citant l'exemple de la partie déjà réaménagée, de nombreux participants considèrent que la mise à sens unique est l'occasion de poursuivre le changement d'image du cours Berriat. Quelques commerçants soulignent l'opportunité pour eux de créer des terrasses.
- En cas de mise à sens unique, plusieurs commerçants demandent à ce que soit créé un bouclage dans le sens de la rue Denfert Rochereau > rue Raymond Bank > rue Gabriel Péri pour permettre aux personnes qui le souhaitent de revenir plus facilement sur le Cours Berriat et éviter ainsi une surcharge du Cours Jean Jaurès.

### **Les points clefs de la séquence 2 (Place Firmin Gauthier – Rue du Vercors)**

- Quelques participants ont fait remonter le problème de stationnement anarchique et des voitures ventouses au niveau du jardin de l'Arche et souhaitent que le projet puisse améliorer cette situation
- La mise en sens unique de la rue du Vercors fait débat. Plusieurs contributions et le groupe mobilité du secteur ont fait remonter l'inquiétude du report de circulation dans les rues adjacentes aujourd'hui étroites et notamment la rue René Thomas. D'autres participants jugent le trafic actuel de la rue du Vercors déjà trop important et soulignent l'opportunité d'apaiser le quartier avec sa mise à sens unique.
- Un consensus clair des participants émerge sur le réaménagement de la rue René Thomas pour accueillir les nouveaux flux de circulation.



- Plusieurs participants ont exprimé leurs inquiétudes concernant l'accès à la Chronovélo depuis la rue de la Frise et demandent à ce qu'un aménagement spécifique soit prévu.
- Des participants demandent de prolonger l'aménagement cyclable sur le reste de la rue Sémard pour rejoindre l'avenue Esclanon.
- Plusieurs participants expriment des problèmes de sécurité suite à l'installation de deux feux tricolores sur la sortie du pont du Vercors. L'espacement entre ces deux feux tricolores est jugé insuffisant et dangereux.

La majorité des échanges ont porté sur l'aménagement de la place Firmin Gauthier. Sur ce point, la concertation n'a pas permis de mettre en évidence un consensus clair.

- Un passage au centre : Certains participants y sont favorables, jugeant que cela permettrait un trajet plus direct pour les cyclistes, une voirie clairement délimitée, partagée et un conflit piétons cycles moindre. Pour d'autres participants, cette solution impacterait trop fortement le fonctionnement du marché et les usages conviviaux de la place.
- Passage par le nord de la place : Certains participants y sont favorables, jugeant le tracé suffisamment sécurisé compte tenu des faibles flux en provenance de la rue Pierre Sémard et car cela permettrait de conserver au maximum le fonctionnement actuel de la place. Pour d'autres participants le virage serait alors trop serré poussant les cyclistes à couper par la place pour plus de confort.
- Concernant le marché : Si l'ensemble des participants s'accordent sur le fait que le marché est à conserver, certains pensent que le projet ne devrait pas être pensé qu'en fonction de sa disposition actuelle alors qu'il n'a lieu qu'une demi-journée par semaine. De leur côté, l'ensemble des commerçants du marché ont exprimé leur souhait de rester à l'emplacement actuel sous les arbres. Un déplacement au nord du marché supprimerait l'ombre naturelle des arbres dont ils bénéficient, beaucoup de commerçants n'ayant pas de barnums ou de parasols avec leur étal et cela réduirait la surface du marché.

### **Les points clefs de la séquence 3 (avenue du Vercors)**

- L'ensemble des participants insiste sur la nécessité de porter une attention particulière au carrefour reliant les avenues Aristide Briand, du Vercors et Ambroise Croizat notamment du fait de l'éventuel changement de côté de la future Chronovélo qui s'opérera à cet endroit. Des contributions expriment à plusieurs reprises que le changement d'emplacement de la Chronovélo du sud au nord doit s'effectuer au niveau du mail Cachin.
- Un consensus clair des participants émerge autour du besoin d'une connexion sécurisée de la Chronovélo avec les berges du Drac. Quelques participants ont proposé de créer une rampe d'accès pour prendre la Chronovélo depuis les berges ou de réaménager la rue de la digue.
- Un consensus clair des participants émerge autour de la sécurisation des piétons et des cycles au niveau de l'ensemble des carrefours de l'avenue du Vercors (rue Henri Barbusse, Doyen Gosse, Joliot Curie et Aristide Briand).
- L'ensemble des commerçants souhaite conserver leurs terrasses existantes. D'autres commerçants souhaitent également l'aménagement de terrasses pour leurs commerces.
- De nombreux participants et commerçants s'inquiètent de l'impact de la suppression des stationnements sur la vie du quartier et leurs chiffres d'affaires et demandent à ce que des places soit recréées.

### **Les points clefs de la séquence 4 (Avenue Ambroise Croizat)**

- Plusieurs participants sont inquiets des reports des flux de circulation automobile, générés par l'aménagement de la Chronovélo et de la mise en sens unique de l'avenue Ambroise Croizat, sur la rue Charles Michels et la rue des Alpes. Quelques participants ont soumis l'idée de réaménager la rue Charles Michels.

- Plusieurs participants proposent d'apaiser et de ralentir la circulation présente sur l'avenue Ambroise Croizat notamment par la mise en place de radars de feux, de redimensionnement de la voirie et d'une synchronisation des feux.
- Plusieurs contributions s'inquiètent du traitement des connexions avec les pistes cyclables en amont et en aval de la Chronovélo notamment au niveau du pôle d'échange multimodal (PEM) la Poya. Quelques participants s'interrogent sur l'articulation entre la Chronovélo et le futur PEM Poya.
- Un grand nombre de participants s'accorde sur la nécessité d'installer du mobilier urbain (bancs) le long de la future Chronovélo, sur la portion de l'avenue Ambroise Croizat où les places de stationnement vont être amenées à être supprimées.

### **SUITES DONNÉES A LA CONCERTATION**

Au regard des avis et remarques exprimés lors de la concertation, globalement favorables aux intentions urbaines présentées, il est proposé de poursuivre le projet, en prenant en compte de la manière suivante les contributions issues de la concertation.

#### **Sur la Séquence 1 (Grenoble) :**

- **Concernant la question du sens unique du cours Berriat et la proposition d'une bande plantée :** La Métropole rappelle les objectifs inhérents au projet : création d'un axe structurant et sécurisé pour les cycles, changement d'image du cours et redynamisation commerciale, amélioration de la qualité des espaces publics pour les piétons, accompagnement du report modal vers les modes actifs.

La Métropole estime que ces objectifs ne sont pas atteignables en conservant le double sens de circulation générale. Ce choix aurait pour conséquence de compresser à l'excès l'ensemble des fonctions urbaines du cours, sans offrir de nouveaux comforts d'usage :

- En effet, au vu du flux cyclable attendu sur cette section du réseau Chronovélo, et d'ores et déjà comptabilisé sur la section Est du cours Berriat, la piste cyclable nécessite une largeur minimale de 3,50 m et relève déjà à ce titre d'un compromis. Afin d'assurer la sécurité des cyclistes et d'empêcher le stationnement sauvage sur la piste, il est en outre indispensable de prévoir une bordure de séparation nécessitant une certaine largeur.
- Réduire la largeur des voies de circulation et celle du stationnement à des dimensions minimalistes pour conserver le double-sens entrainerait un risque important de débord des véhicules en livraison / stationnement sur le trottoir côté nord et le maintien d'une circulation qui peut déjà parfois apparaître comme chaotique aujourd'hui.
- Le maintien de la largeur actuelle des trottoirs, sans l'élargissement prévu côté sud par le projet à travers une bande plantée/technique, limite la possibilité de création de terrasses, l'installation de mobilier urbain source d'aménités et plus globalement l'amélioration du confort des piétons.
- La Métropole rappelle également qu'au-delà d'un impact paysager participant au changement d'image du cours et à la lutte contre les îlots de chaleurs, l'installation d'une bande plantée contribue aussi à un objectif de sécurisation en mettant les piétons à distance des flux automobiles et cycles.

Considérant qu'une étude de circulation menée lors des études préalables par un bureau d'études spécialisé a évalué :

- Que l'axe du cours Berriat sur le tronçon entre la rue Pierre Semard et le cours Jean Jaurès est d'ores et déjà dans sa configuration actuelle relativement préservé du trafic de transit et assure avant tout un rôle de desserte des voiries adjacentes et quartiers alentours.
- Que les reports de trafic induits par cette mise à sens unique seraient aux heures de pointe de l'ordre de +15% sur la rue Nicolas Chorier et de +15% sur la rue d'Alembert, et que ces volumes limités seraient donc acceptables et compatibles avec les fonctions assurées par ces axes.

Ainsi, en concertation et à la demande de la ville de Grenoble, la Métropole acte le fait de prolonger l'aménagement déjà engagé sur le cours Berriat à l'Est du cours Jean Jaurès avec la mise en sens unique du cours Berriat à l'Ouest. Tout en notant les oppositions de certains acteurs du quartier, la Métropole tient à souligner que les possibilités d'aménagement offertes par cette mise à sens unique du cours ont fait l'objet d'un large débat aux différentes étapes du processus de concertation et a été soutenue par une partie non négligeable du public ayant participé à la concertation.

- **Concernant les problématiques de stationnement sur les Chronovélos et la proposition d'aires de livraison dans une bande plantée entre les cycles et la voie de circulation** : La Métropole partage cette problématique, mais ne donne pas suite à cette proposition. Elle juge en effet que la séparation plantée a plus de sens du côté du trottoir afin de séparer et de sécuriser les flux vélos et piétons. Elle rappelle également que des places de stationnement et de livraisons seront prévues de l'autre côté de la rue.

- **Concernant la connexion avec la Chronovélo n° 2 par la rue du 4 septembre** : La Métropole partage l'enjeu de sécuriser la rue du 4 septembre pour les cycles. Cependant, le plan de circulation ne permet pas de fermer cet axe à la circulation automobile et la largeur de la rue ne permettant pas d'aménager un cheminement cycle dédié dans les deux sens, la Métropole décide de conserver une circulation automobile, mais de proposer un aménagement permettant un contre-sens cyclable sécurisé.

- **Concernant le passage sous le pont SNCF** : La Métropole décide de donner suite à la concertation et d'aménager un passage rehaussé sous le pont SNCF, avec un nivellement permettant de limiter au maximum la pente.

- **Concernant l'entrée de la rue Pierre Sépard** : La Métropole donne suite aux demandes visant l'élargissement de l'aménagement cycles en supprimant les places de stationnement existantes. En discussion avec les acteurs économiques du quartier, ces places de stationnement et de livraisons seront restituées à proximité immédiate (en haut de la rampe Pierre Sépard et le long du cours Berriat).

- **Concernant l'aménagement de l'allée des Magnolias** : La Métropole partage l'enjeu de clarifier le fonctionnement de cette allée. Elle propose dans un premier temps de procéder à des marquages au sol pour mieux délimiter les cheminements piétons et les cycles.

- **Concernant le réaménagement de l'avenue de Vizille** : La Métropole précise qu'une reprise de la chaussée est prévue en 2024 sur cette rue.

- **Concernant la demande de réaménager la rue Nicolas Chorier** : La Métropole ne peut donner suite à cette proposition dans le cadre de l'aménagement de la Chronovélo Grenoble-Fontaine. La Métropole s'engage cependant à suivre l'évolution du trafic sur l'ensemble du secteur dont la rue Nicolas Chorier. Le schéma directeur des itinéraires cyclables prévoit par ailleurs que cet axe bénéficie à terme d'un aménagement cycle du réseau principal.

- **Concernant la proposition de créer un bouclage de la rue Denfert Rochereau vers la rue Raymond Bank puis vers la rue Gabriel Péri** : La Métropole donne suite à cette proposition avec l'inversion du sens de circulation du tronçon Nord de la rue Gabriel Péri.

#### **Sur la Séquence 2 (Grenoble) :**

- **Concernant l'accès depuis la Chronovélo à la rue de la Frise** : La Métropole décide de donner suite à cette proposition et d'approfondir les études, en lien notamment avec la question de la traversée de la voie de tramway.

- **Concernant l'aménagement de la Place Firmin Gautier** : La Métropole partage la difficulté à trouver un équilibre permettant de maintenir un lieu de vie agréable et commerçant tout en proposant un aménagement cyclable direct et sécurisé. Elle décide de poursuivre les réflexions autour d'un scénario positionnant la Chronovélo au nord de la place, tout en évitant l'épingle à cheveux par le nord sur la rue.

- **Concernant la demande de réaménager la rue René Thomas** : La Métropole ne peut donner suite à cette proposition. La Métropole s'engage cependant à suivre l'évolution du trafic sur l'ensemble du secteur dont la rue René Thomas afin si nécessaire de proposer des mesures d'adaptation.

- **Concernant la demande de prolonger l'aménagement cyclable sur le reste de la rue Sémard pour rejoindre l'avenue Esclangon** : La Métropole partage le fait que cet axe est un maillon intéressant de la trame cyclable de l'agglomération déjà intégré dans le schéma directeur du réseau cyclable principal, mais ne peut donner suite à cette proposition dans le cadre de l'aménagement de la Chronovélo Grenoble-Fontaine. Elle s'engage cependant à ce qu'une transition sécurisée soit aménagée depuis la rue Pierre Sémard dans le cadre des aménagements de la Chronovélo.

- **Concernant la crainte d'un stationnement sauvage dans le Jardin de l'Arche** : La Métropole va proposer un aménagement léger pour empêcher le stationnement sauvage en entrée de parking.

- **Concernant l'installation problématique des poteaux sur le Pont du Vercors** : La Métropole donne suite à cette proposition et a d'ores et déjà repositionné le mobilier concerné.

#### **Sur la Séquence 3 (Fontaine) :**

- **Concernant l'accès aux berges du Drac** : La Métropole partage l'intérêt de connecter au mieux la Chronovélo aux berges. Elle ne peut cependant donner suite aux propositions de réaménagement du chemin de la digue. Elle s'engage cependant à aménager des traversées piétonnes et cycles sécurisées au niveau du pont par l'usage de sas et de feux.

- **Concernant le carrefour Ambroise Croizat / Aristide Briand** : La Métropole donne suite aux propositions en positionnant la traversée de la Chronovélo en amont du carrefour mentionné. Une traversée sécurisée par feu avec une phase spécifique dédiée au cycle sera aménagée.

- **Concernant le stationnement** : La Métropole envisageait initialement de restituer 89 places des 195 supprimées. Suite à la concertation, il a été possible d'augmenter ce chiffre à 95 places restituées dont 3 places de livraison.

#### **Sur la Séquence 4 (Fontaine) :**

- **Concernant la demande de réaménager la rue Charles Michels** : La Métropole partage l'intérêt de cette proposition, mais ne peut y donner suite. Elle propose cependant de retravailler l'entrée de la rue sur 15 mètres linéaires, avec notamment l'installation d'un carrefour à feu pour sécuriser les traversées.

- **Concernant la connexion avec le pôle d'échange multimodal de la Poya** : La Métropole rappelle que l'installation de la Chronovélo doit se coordonner avec les travaux du pôle d'échange de la Poya. Dans un premier temps, les aménagements de la Chronovélo seront donc transitoires, comprenant notamment la création de sas. Ils seront repris après le chantier du PEM.

Après examen de la Commission Service Public et Proximité du 15 mars 2024 et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Arrête le bilan de concertation tel que présenté dans la présente délibération ;
- Arrête les principes d'aménagement et de programmation tels que mis à la concertation ;
- Décide de prendre en compte les demandes et propositions formulées lors de la concertation préalable, tel que cela est indiqué dans la présente délibération ;
- Décide de mettre en place des actions fortes de communication et d'information au démarrage des travaux, et de poursuivre le dialogue public tout au long de la mise en œuvre du projet ;
- Mandate le Président pour signer tout document relatif à cette opération.

**Abstention 12** : 4 voix du groupe *Métropole Démocratie Ecologie et Solidarité* (Maxence ALLOTO, Pascal CLOUAIRE, Hakim SABRI, Barbara SCHUMAN) ; 4 voix du groupe *Communes au Cœur de la Métropole* (Guy GENET, Sylvie GENIN-LOMIER, Yasmine GONAY, Jérôme MERLE) ; 2 voix du groupe *Arc des communes en transitions écologiques et sociales* (Hassen BOUZEGHOUB, Cécile CENATIEMPO) ; 1 voix du groupe *Notre Métropole Commune* (Lionel PICOLLET) ; 1 voix du groupe *Communes, Coopération et citoyenneté* (Jean-Paul TROVERO)

**Contre 3** : 2 voix du Groupe d'Opposition – *Société Civile, Divers droite et Centre* (Brigitte BOER, Dominique SPINI) ; 1 voix du groupe *Communes, Coopération et citoyenneté* (Jacqueline MADRENNES)

**Pour 91**

**Conclusions adoptées.**

Le Président,

CHRISTOPHE FERRARI